

CH_VB 07-0613 3057 vom 14. Februar 2007

Bundesverwaltung, 2007-02-14, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_07-0613_3057_

FR: CH_VB 07-0613 3057 du 14 février 2007

IT: CH_VB 07-0613 3057 del 14 febbraio 2007

Erwägungen

E. 14

février 2007 Contrôle fédéral des finances:

Le directeur, Kurt Grüter

3058 Editorial Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est l'organe suprême de la Confédération en matière de surveillance financière. Neutre d'un point de vue politique, son but premier est de garantir la régularité et la légalité de la gestion à l'échelle de l'administration. Le CDF s'efforce d'identifier les lacunes ou points faibles et d'optimiser en profondeur l'action administrative, à travers un travail professionnel de persuasion. Le CDF privilégie le dialogue avec les organes contrôlés, afin que ceux-ci adhèrent pleinement à ses recommandations. Les temps forts de l'année sous revue ont été la surveillance concomitante de l'introduction du nouveau modèle comptable, la NLFA, l'audit de la SRG SSR, les audits informatiques, l'adjudication des mandats ainsi que la gestion immobilière. A propos de la NLFA, le CDF a notamment exigé une présentation séparée des coûts, selon qu'il s'agit de projets de la NLFA ou d'autres projets. Son analyse de la situation financière et de l'efficacité de SRG SSR a révélé que la décentralisation des structures de l'entreprise suisse de radio et télévision entraînait un déficit d'efficacité. En ce qui concerne les marchés publics, il a relevé que les adjudications de gré à gré sont trop nombreuses et que des avances sont consenties à tort. En outre, la relation entre coût et utilité est trop rarement examinée et la coordination laisse à désirer au niveau fédéral. Dans le domaine de l'informatique enfin, le CDF est d'avis que l'inapplication des normes et des standards constitue le principal facteur d'augmentation des coûts. En dépit des lacunes relevées, le CDF a constaté une fois de plus que dans l'ensemble l'administration fédérale s'acquitte consciencieusement, avec professionnalisme et dans un souci de rentabilité des tâches que lui confie le Conseil fédéral et le Parlement. Je tiens à remercier la Délégation des finances des Chambres fédérales et le Conseil fédéral, qui considèrent le Contrôle fédéral des finances comme une autorité indépendante et critique. Ma reconnaissance est aussi acquise aux collaboratrices et collaborateurs des offices examinés, qui ont soutenu loyalement et efficacement notre travail. Pour terminer, j'exprime ma gratitude au personnel du CDF, qui se montre dynamique et motivé dans l'accomplissement de sa mission exigeante en faveur de la collectivité. Berne, mars 2007 Kurt Grüter

3059 Condensé Mandat légal Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est l'organe suprême de la Confédération en matière de surveillance financière. En vertu de l'art. 1 de la loi sur le Contrôle des finances (LCF), il est soumis uniquement à la constitution et à la loi dans l'exercice de ses fonctions de contrôle. Fort de cette position, il exerce une activité autonome et indépendante. Le CDF assiste l'Assemblée fédérale dans l'exercice de sa haute surveillance et le Conseil fédéral dans l'exercice de sa surveillance. L'une de ses tâches

principales est l'audit des comptes de la Confédération. Le CDF exerce la surveillance financière selon les critères de la régularité, de la légalité et de la rentabilité (art. 5 LCF). Par ses évaluations et ses audits de rentabilité, il entend également contribuer au développement d'une gestion administrative axée sur les résultats. Les objets de ses contrôles sont choisis selon des critères de risques. Nouveau modèle comptable Une étape importante a été franchie le 1er janvier 2007, avec l'introduction du nouveau modèle comptable (NMC) dans l'administration fédérale. Le CDF a recommandé de saisir cette occasion pour repenser et simplifier dans la mesure du possible les processus financiers. Il ne s'agit pas de développer un formalisme inutile, mais de prévoir quelques contrôles efficaces, propres à prévenir les actes délictueux et les erreurs grossières. Le CDF a notamment mis en garde, lors de l'introduction de la comptabilité analytique dans les secteurs subventionnés, contre un déploiement indifférencié, exagérément perfectionniste, de cet outil de conduite. La comptabilité analytique a beau être un instrument indispensable à une gestion économique et efficace, il importe de mettre en place des systèmes simples et maîtrisables, permettant de répondre à moindre coût aux exigences. Les modèles de nouvelle gestion publique, le NMC et la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ne sauraient justifier des développements coûteux, sans relation avec les bénéfices qu'ils sont censés générer.

Bonnes pratiques Les principaux résultats des contrôles menés par le CDF ont été communiqués aux services de l'administration fédérale ainsi qu'aux contrôles cantonaux des finances, sous forme de circulaires ou d'Audit Letters. La discussion en cours sur les coûts du Championnat d'Europe de football 2008 a ravivé les souvenirs d'Expo.01/02. Au lieu des 130 millions de francs initialement prévus, la Confédération avait dû verser au total près d'un milliard de francs à Expo.02. Le CDF, qui avait tiré dans une étude spéciale les leçons de cet épisode, a formulé sur cette base des recommandations pour l'EURO 2008 et précisé les exigences à respecter en matière de reporting et de controlling.

3060 Dans ses contacts avec les offices, le CDF est confronté à diverses facettes des marchés publics. Tous les services ont reçu pour information les conclusions de l'audit transversal consacré à la question: «Les procédures d'achat garantissent-elles que le recours aux prestataires externes se fait de façon économique?». L'octroi de mandats d'experts sans examen de la relation entre coût et utilité, l'absence d'adjudication ouverte, les avances consenties et une mauvaise gestion de projet constituent les critiques les plus fréquentes formulées par le CDF. La nouvelle ordonnance sur l'organisation des marchés publics de la Confédération tient largement compte des conclusions de cet audit. Les contrôles et évaluations jouent le rôle de processus d'apprentissage pour l'administration. Le CDF s'efforce de formuler des recommandations permettant d'apporter de réelles améliorations pratiques. Les constats étayant ses recommandations peuvent constituer un apport utile à la gestion du savoir et contribuer au développement général de l'office. Encore faut-il que la lecture des rapports du CDF ne soit pas réservée à leurs destinataires directs. Le CDF recommande donc aux directions de veiller à une large diffusion des rapports d'audit au sein de leurs offices. Ressources Le CDF soutient la Délégation des finances des Chambres fédérales et le Conseil fédéral. Les ressources qui ne sont pas consacrées aux contrôles prescrits – comme la vérification des comptes – sont affectées à la surveillance financière, sur la base d'évaluations des risques. Les charges de personnel correspondent à près de trois quarts des dépenses du CDF, qui avoisinent 16 millions de francs. Le CDF accomplit avec son propre personnel 90 % du programme annuel, les 10 % restants étant réalisés avec le concours d'externes. Ses dépenses correspondent à 0,3 % des

dépenses totales de la Confédération.

3061 Remarque concernant le rapport Le présent rapport donne des informations sur les constatations faites par le CDF et sur sa manière de travailler. Le chapitre 1 traite des examens prioritaires. Le chapitre 2 reprend les résultats de certains audits de surveillance financière, classés en fonction des domaines d'activité de la Confédération. Outre sa surveillance financière, le CDF exerce différents mandats de vérification des comptes, le principal étant le contrôle du compte d'Etat. Un aperçu des résultats de cet examen figure au chapitre 3, qui commente encore les conclusions des révisions consacrées aux assurances sociales, aux écoles polytechniques fédérales et à d'autres organisations. Le chapitre 4 a pour objet les travaux de révision dont le CDF se charge pour la Suisse auprès des organisations internationales. Le chapitre 5 informe sur le degré de mise en œuvre des recommandations antérieures. Les autres prestations du CDF, qui élabore par exemple des avis lors des procédures législatives, participe à des organes spécialisés et veille à la diffusion des bonnes pratiques, sont traitées au chapitre 6. Le chapitre 7 donne une vue d'ensemble des relations du CDF, qui fait partie d'un réseau d'instances de surveillance et d'associations professionnelles et bénéficie ainsi d'échanges d'expériences enrichissants. Enfin, le CDF se présente au chapitre 8. Les nombreuses constatations faites dans ce rapport, de même que les remarques portant sur le potentiel d'optimisation, pourraient laisser penser que l'administration fédérale ne travaille pas avec soin et professionnalisme. Tel n'est pas le cas, mais il est dans la nature d'un tel rapport de dresser un inventaire des lacunes à corriger. Dans le cadre de ses audits, le CDF a cependant régulièrement constaté que les collaboratrices et collaborateurs font preuve d'un réel engagement, d'éthique au travail et de professionnalisme, en dépit d'un environnement souvent difficile. Les constatations faites par le CDF à l'occasion des audits effectués durant l'exercice sous revue concernent essentiellement des faits ou événements qui se sont produits en 2005 ou 2006. Au moment de l'élaboration de ce rapport, il était trop tôt pour estimer précisément si les insuffisances constatées ont été corrigées suite aux recommandations du CDF. Les contrôles complémentaires qui seront effectués en 2007 permettront de juger de l'avancement des différents travaux.

3062 Table des matières Editorial 3058 Condensé 3059 Liste d'abréviations 3064 1 Examens prioritaires 3067 1.1 Nouveau modèle comptable 3067 1.2 Audits informatiques 3069 1.3 Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes NLFA 3071 1.4 Examen de SRG SSR 3073 1.5 Achat de biens et de services 3074 1.6 Gestion de l'immobilier à la Confédération 3077 2 Autres audits de surveillance financière 3078 2.1 Prévoyance sociale 3078 2.2 Transports 3080 2.3 Défense nationale 3081 2.4 Formation et recherche 3083 2.5 Agriculture 3085 2.6 Relations avec l'étranger 3085 2.7 Economie et environnement 3086 2.8 Autres secteurs d'activité et administration 3088 2.8.1 Cyberadministration 3088 2.8.2 Commission fédérale des maisons de jeu 3089 2.8.3 Protection de l'Etat 3089 2.8.4 Trésorerie fédérale 3090 2.8.5 Administration fédérale des douanes (AFD) 3090 2.8.6 Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) 3091 2.8.7 Prestations en informatique et en télécommunication 3091 2.9 Recettes 3092 3 Vérification des comptes 3093 3.1 Compte d'Etat et Fonds pour les grands projets ferroviaires 3093 3.2 Assurances sociales 3094 3.3 Entreprises et établissements 3096 3.3.1 Domaine des EPF 3096 3.3.2 Swissmedic 3096 3.3.3 Institut fédéral de la Propriété intellectuelle 3096 3.3.4 Garantie des risques à l'exportation 3097 4 Organisations internationales 3097 5 Mise en œuvre des recommandations du CDF 3098

3063 6 Avis et expertises 3100 6.1 Avis émis dans le cadre de procédures législatives 3100
6.2 Participation au sein d'organes spécialisés 3101 6.3 Diffusion des bonnes pratiques
3101 7 Relations du CDF avec d'autres organes de surveillance 3102 7.1 Contrôles
cantonaux des finances 3102 7.2 Inspections des finances 3103 7.3 Cours des comptes
étrangères 3103 7.4 Organisations professionnelles et associations 3104 8 Présentation du
Contrôle fédéral des finances 3105 8.1 Position institutionnelle et tâches 3105 8.2 Personnel
3106 8.3 Finances 3107 8.4 Risques 3107 9 Perspectives 3108

Annexes: 1 Aperçu des révisions effectuées auprès d'autorités et de tribunaux, dans les
départements et dans des entreprises, des organisations affiliées et des organisations
internationales 3109 2 Inspections des finances selon l'art. 11 de la loi sur le Contrôle des
finances 3119 3 Organigramme 3120

3064 Liste des abréviations A AC Assurance-chômage AELE Association européenne de
libre-échange AFF Administration fédérale des finances ASAI Association suisse d'audit
interne AVS Assurance-vieillesse et survivants APG Régime des allocations pour perte de
gain AFC Administration fédérale des contributions B BV PLUS Système d'information
sur le personnel C CCF Contrôle(s) cantonal(aux) des finances CdC Centrale de
compensation, Genève CDF Contrôle fédéral des finances CENAL Centrale nationale
d'alarme CFC Caisse fédérale de compensation Cgfr Corps des gardes-frontière ChF
Chancellerie fédérale CIA Certified Internal Auditor CISA Certified Information Systems
Auditor CSC Caisse suisse de compensation D DDC Direction du développement et de la
coopération DelFin Délégation des finances des Chambres fédérales DSID Délégués à la
sécurité informatique des départements, de la Chancellerie et des Services du Parlement E
EPF Ecole polytechnique fédérale EUROSAI Organisation des Institutions supérieures de
contrôle des finances publiques d'Europe F FGPF Fonds pour les grands projets ferroviaires
FIPOI Fondation des immeubles pour les organisations internationales FISP Inspectorat des
finances

3065 G GMEB Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire GRE Garantie
contre les risques à l'exportation GSR Groupement de la science et de la recherche H
HERMES Système de gestion de projets I IAA Institut of Internal Auditors IDI
International Development Initiative der INTOSAI IPI Institut fédéral de la propriété
intellectuelle IFRS International Financial Reporting Standards IFAEPE Institut fédéral
pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux INTOSAI Organisation
internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques IPSAS
Normes comptables internationales pour le secteur public ISA International Standards on
Auditing ISACA Information Systems Audit and Control Association ISBO Délégué à la
sécurité informatique des unités d'organisation de la Confédération L LCF Loi sur le
Contrôle des finances, loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances LFEM Laboratoire
fédéral d'essai des matériaux et de recherche LOGA Loi sur l'organisation du
gouvernement et de l'administration LSR Loi sur la surveillance de la révision M TVA
Taxe sur la valeur ajoutée N NALFA Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes NFP
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage NMC Nouveau modèle
comptable de la Confédération O OFAS Office fédéral des assurances sociales OFAC
Office fédéral de l'aviation civile OFAG Office fédéral de l'agriculture OFCL Office
fédéral des constructions et de la logistique OFCOM Office fédéral de la communication
OFEFT Office fédéral des exploitations des Forces terrestres OFFT Office fédéral de la
formation professionnelle et de la technologie

3066 OFIT Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFL Office fédéral du logement OFP Office fédéral de la police OFPER Office fédéral du personnel OFSP Office fédéral de la santé publique OFSPO Office fédéral du sport OFROU Office fédéral des routes OFT Office fédéral des transports OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle OTIF Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires P PNUD Programme des Nations Unies pour le développement ProReMO processus de construction et nouveau modèle comptable R RPLP Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations S SAP Logiciel de gestion en matière de finances, de personnel et de logistique SCI Système de contrôle interne SCH Société suisse de crédit hôtelier SECO Secrétariat d'Etat à l'économie SER Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SEVAL Société suisse d'évaluation SIPPO Programme Suisse de promotion des importations SOFI Organisation suisse pour faciliter les investissements SRG SSR Société suisse de radiodiffusion et télévision U UIT Union internationale des télécommunications UPU Union postale universelle USIC Unité de Stratégie Informatique de la Confédération

3067 Rapport 1 Examens prioritaires 1.1 Nouveau modèle comptable L'année sous revue était déterminante pour le succès de l'introduction du nouveau modèle comptable (NMC) de la Confédération. Le CDF s'est donc particulièrement engagé à travers ses audits tenant lieu de surveillance concomitante. D'entente avec l'Administration fédérale des finances (AFF), il a également examiné sous l'angle de l'assurance-qualité le nouveau manuel de gestion budgétaire et de tenue des comptes. L'introduction du NMC comporte de multiples défis pour l'administration fédérale. Outre l'adoption des principes de la comptabilité commerciale et un alignement sur les normes internationales IPSAS, le NMC entraîne une standardisation des processus financiers, l'introduction généralisée de la comptabilité analytique et une refonte complète de l'architecture SAP. Dans certains départements, le passage au NMC implique également des changements organisationnels, comme la création de services financiers centraux. Chacune de ces facettes exige un processus de migration comprenant l'élaboration de concepts, des tests et des validations. Si le NCM offre de réelles chances d'amélioration de la gestion budgétaire, il comporte aussi des risques importants. Le CDF l'a donc d'emblée soutenu, en menant des audits réguliers au terme des phases du projet jugées critiques et en s'engageant dans le cadre de l'organisation de projet, où il avait voix consultative. En début d'année 2006, le CDF a examiné dans six offices les tests portant sur la tenue de la comptabilité selon le NMC. Ce test pilote a permis de tirer les enseignements nécessaires à l'organisation des tests généraux d'octobre 2006, étendus à tous les offices. La mise en place d'une ligne de support et une nouvelle sensibilisation des directions d'office à l'importance des tests généraux sont deux des mesures adoptées suite à ces tests. Le CDF a en outre recommandé à l'AFF de porter une attention toute particulière à la mise en place des systèmes de contrôle interne dans les offices, et plus particulièrement à l'adaptation des droits d'accès aux nouveaux rôles standard SAP définis dans le cadre des processus du NMC. La direction du projet NMC a toutefois clairement donné la priorité à la fonctionnalité du nouveau système et a décidé, en pleine connaissance des risques, de tolérer durant le premier semestre 2007 des droits d'accès larges. Elle souhaite ainsi éviter d'entraver les opérations par des blocages liés à des droits définis de manière trop restrictive. La planification des travaux prévoit une restriction des droits d'accès échelonnée dans le temps, l'ensemble des offices devant avoir achevé ces travaux pour la fin de juin 2007. Le CDF a procédé en été 2006 à une enquête auprès de l'ensemble des offices fédéraux, afin d'identifier de manière précoce les problèmes et de rappeler aux offices leurs tâches et responsabilités liées à la migration vers le NMC.

Plusieurs mesures ont été suggérées suite à cette enquête et aux quinze examens complémentaires effectués, comme la publication immédiate par l’AFF d’une directive sur le système de contrôle interne ou la définition d’un profil de qualification «responsable des finances d’un office» susceptible de faciliter le recrutement de personnel qualifié. Il s’agit en outre d’encourager le transfert de connaissances entre les consultants

3068 externes et l’administration fédérale et de clarifier d’importantes questions propres à certains offices. Le manque de personnel qualifié et le cumul de responsabilités sur quelques personnes-clés constitueront encore de nombreux mois un des risques majeurs du projet NMC. Le CDF a commencé l’analyse des estimations prévues pour le bilan d’ouverture de 2007. Ce bilan, ainsi que les adaptations uniques qu’il exige, feront l’objet d’un rapport détaillé du CDF en 2007. Le processus d’estimation des immeubles a donné lieu à un audit spécial, qui n’était pas achevé à la fin de 2006. A la demande de la direction de l’Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), le CDF a examiné un des programmes qui générera automatiquement des écritures comptables, afin de concilier les dimensions comptable et financière des comptabilités des offices. Il a exigé enfin que les principes contenus dans la loi et l’ordonnance sur les finances de la Confédération soient opérationnalisés dans les meilleurs délais sous forme de directives. Un processus a été mis en place afin qu’il puisse valider le manuel NMC qui sera disponible dans l’Intranet de l’administration fédérale. A l’OFCL, le CDF a examiné le projet ProReMo (Processus de construction et nouveau modèle comptable) ainsi que les finances et la gestion du personnel. L’audit du projet ProReMo s’est concentré sur la migration des données des anciennes applications vers les modules SAP de gestion immobilière nouvellement introduits. ProReMo a été mené de manière exemplaire selon la méthode HERMES. Tant l’organisation de projet que la direction de projet sont adéquates, laissant augurer d’une réalisation fructueuse. La planification est parfaitement définie, et sa mise en œuvre rigoureusement suivie. Grâce aux méthodes utilisées et à l’assistance prévue, ainsi qu’à l’intervention du responsable de la qualité, les pièces à remettre sont soumises à des contrôles généraux des délais et à des vérifications de la qualité. Les documents sont archivés systématiquement et accessibles à tous les participants au projet. Le pilotage de projet revêt la forme de rapports d’état périodiques, incluant une estimation des risques par le chef de projet et des propositions à la direction du projet concernant la réception des résultats et les étapes suivantes. L’Office fédéral de l’informatique et de la télécommunication (OFIT) a budgétisé pour l’année prochaine à 22 millions de francs les coûts d’exploitation des anciennes et des nouvelles applications. Le CDF siège avec voix consultative au comité directeur, dans le groupe de pilotage ainsi que dans le projet de migration des données du bilan. Les interventions de ses délégués ont eu une incidence sur de nombreuses décisions. La consolidation prévue dans la loi sur les finances de la Confédération a ainsi été découplée de l’entrée en vigueur du NMC. Le concept initial d’introduction en deux étapes avec exploitation parallèle, durant une année, de deux comptes d’Etat a été écarté au profit d’un passage unique au début de 2007. Cette décision a considérablement réduit la complexité et les coûts de l’opération. En outre, l’idée initiale d’achever le projet NMC au printemps 2007 a été revue et le projet sera prolongé jusqu’au terme de l’audit des comptes 2007 en mai 2008. Le CDF a encore conçu un modèle de documentation standard relative au bouclage comptable des offices et destinée aux responsables financiers. Cette démarche devrait permettre d’aider ces derniers à répondre aux attentes des auditeurs financiers. Par ailleurs, comme recommandé dans les audits des achats, la mise en place d’un numéro de fournisseur unique est prévue dans le système SAP,

afin de disposer de la vue d'ensemble nécessaire à des négociations globales par exemple. Enfin le CDF a recommandé de renoncer à des justificatifs

3069 dans certains processus financiers, grâce à la mise en place de validations électroniques appropriées.

1.2 Audits informatiques

La loi sur le Contrôle des finances et la réglementation en matière d'informatique confie d'importantes tâches au CDF, en sa qualité d'organe de révision de l'informatique fédérale. Etant donné l'importance croissante que revêt l'informatique dans la bonne et efficace exécution des tâches, le CDF a contrôlé dans divers audits la fonctionnalité et la sécurité des applications, ainsi que la gestion de projet. En 1999, le Conseil fédéral avait créé avec NOVE-IT l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC) et, plutôt que de nommer ad personam un responsable des technologies de l'information (chief information officer), il lui avait confié ce rôle. Les organes et les responsabilités en matière de gestion et de pilotage de l'informatique à l'échelle de la Confédération ont été précisés dans l'ordonnance du 26 septembre 2003 sur l'informatique fédérale. Son art. 14 énumère les tâches de l'USIC. Le pilotage stratégique de l'informatique est assuré par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI), aux séances duquel l'USIC participe – en tant qu'organe d'état-major – sans droit de vote. L'USIC est subordonnée au secrétariat général du DFF. En élaborant des architectures et des normes informatiques, elle détermine les conditions en vigueur à l'échelon fédéral pour la cyberadministration aussi bien avec les cantons qu'avec les communes, les entreprises et les particuliers. Trop souvent hélas ces directives sont mal exécutées en aval, voire même ignorées, si bien que de nombreux potentiels de synergies sont perdus. Le CDF a relevé des faiblesses et des imprécisions au niveau tant des compétences que des contrôles portant sur la mise en œuvre pratique des processus et normes. D'où sa recommandation à l'USIC d'exploiter pleinement ses compétences et, au besoin, de faire appel au chef du département. Or l'USIC ne voit aucune possibilité de s'imposer et ne souhaite transmettre au Conseil fédéral que les violations de principes essentiels, situation qui ne satisfait pas le CDF. L'USIC a beau accomplir de l'excellent travail dans divers groupes de travail ou comités ainsi que dans de nombreux domaines – gestion financière à l'échelon fédéral, processus informatiques, normes et architectures pour les achats, cyberadministration et sécurité informatique –, elle a une mauvaise image dans l'administration fédérale. A l'heure actuelle, l'USIC s'acquitte de nombreuses tâches dont, bien souvent, seul un cercle restreint mesure la portée réelle. Elle fera donc mieux connaître ses prestations aux bénéficiaires, non sans crainte qu'un mandat de contrôle plus actif ne renforce encore sa mauvaise image. L'audit du CDF a montré par ailleurs la nécessité d'améliorer les conditions-cadres et les directives pour la mise en œuvre des processus et normes, afin que l'USIC satisfasse mieux aux attentes diverses. L'USIC rencontre dans son travail quotidien des difficultés liées tant à la structure fédéraliste du système qu'à la tendance trop marquée au consensus au sein des organes de pilotage ou de conduite et dans la hiérarchie administrative. Le CDF accompagnera les travaux liés à la motion des Chambres fédérales sur l'établissement et la mise en œuvre de normes et standards pour le domaine des technologies de l'information et de la communication, en menant de nouveaux audits.

3070 Le CDF a audité en outre les processus et procédures de sécurité informatique, à l'USIC comme chez les responsables de la sécurité informatique au niveau des départements (RSID), de la Chancellerie fédérale et des Services du Parlement. Les priorités de cet examen étaient les tâches, l'organisation et les activités de l'USIC, la mise

en œuvre de l'arrêté du Conseil fédéral du 28 septembre 2001 concernant la sécurité informatique, les organisations départementales en matière de sécurité informatique, et enfin les rapports sur la sécurité des années 2001 à 2004. La sécurité informatique est désormais solidement ancrée dans tous les domaines sous l'effet, d'une part, de la mise en vigueur de la nouvelle ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale et des directives sur la sécurité informatique et, d'autre part, de l'intégration de la dimension de la sécurité dans divers processus NOVE-IT. En outre, comme la gestion des risques a été fortement simplifiée, les RSID l'acceptent mieux. Globalement, le CDF a constaté que le processus de sécurité s'est sensiblement amélioré depuis son dernier examen remontant à 2000. Il reste toutefois des lacunes dans la mise en œuvre. En effet, la directive du Conseil fédéral de septembre 2001 prévoyant que chaque département dispose d'un RSID occupé à 80 % au moins n'a pas encore été concrétisée partout. Or l'exécution incomplète des tâches incombant aux RSID a des répercussions sur les unités administratives et sur les processus de sécurité. D'où la nécessité de ne pas juger trop favorablement les rapports sur la sécurité des années 2001 à 2004, et d'envisager plutôt des améliorations en termes d'application systématique et de contrôles réguliers des prescriptions de sécurité. Fort heureusement, certains responsables de la sécurité informatique ont conscience de la situation et œuvrent dans ce sens. L'édition 2006 du rapport de sécurité portera ainsi sur les mesures décidées et sur les améliorations réalisées. A l'Etat-major de planification de l'Armée, le CDF a examiné la solution «SAP Business Warehouse» servant à représenter le compte d'Etat du service Défense, et la sécurité technique des systèmes source procurant à SAP l'information nécessaire. Il a constaté que le compte d'Etat était représenté de façon correcte et complète. En revanche, le CDF a relevé certaines faiblesses dans son examen des systèmes sources. En effet, la configuration résultant de l'introduction du NMC et de la mise au net par étapes du paysage système SAP présente des risques. Le CDF attend donc la réalisation d'un concept complet de sécurité et la mise en place d'un système de contrôle interne. L'Etat-major de planification de l'Armée a confirmé l'adaptation d'un manuel de sécurité SAP aux nouveaux systèmes du DDPS pour le 1er janvier 2007, ainsi que l'élaboration en deux étapes du système de contrôle interne, début 2007 et début 2008. A l'Etat-major du chef de l'Armée, le CDF a contrôlé le service de la protection de l'information et des objets. L'audit a donné de bons résultats pour les processus examinés. L'accès aux banques de données utilisées pour les contrôles de sécurité relatifs aux personnes est toutefois trop lent. Quant au controlling de la sécurité et au service d'inspection de la sécurité, les ressources limitées en personnel obligent à repousser les inspections nécessaires des entreprises, de l'administration et de l'armée à de trop lointains délais. Enfin, comme les sanctions n'ont pas été rigoureusement appliquées, une grande partie des infractions se prescrivent. Le CDF a recommandé de garantir que les sanctions prévues par le législateur ne soient pas contournées. Un poste de juriste a pu être repourvu dans l'intervalle. Le CDF a analysé l'élaboration du budget 2006 des investissements informatiques au secrétariat général et dans certains offices du DFF. En tant que fournisseur de prestations, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) est

3071 confronté à un grave problème non résolu dans le domaine des investissements de renouvellement. Il importe donc que le DFF clarifie la situation et évalue les risques liés à la prochaine ouverture du marché pour les bénéficiaires de prestations. Le secrétariat général s'est déclaré d'accord avec les recommandations du DFF et a prévu ou déjà introduit les mesures nécessaires. Le CDF a mené auprès de la Trésorerie fédérale, rattachée à l'Administration fédérale des finances, une révision informatique de l'application

«Panorama Back Office» gérant la levée de fonds sur le marché monétaire et le marché des capitaux. L'audit a donné de bons résultats. Le CDF a toutefois constaté que le test de prévention des catastrophes effectué en automne 2006 n'avait pas donné les résultats souhaités. Les documents «Planification d'urgence» et «Scénarios de tests» doivent encore être créés. Un nouveau test reste à faire, en conditions réelles, une fois que ces documents seront disponibles. A l'Administration fédérale des finances (AFF) et à l'Office fédéral de l'information et de la télécommunication (OFIT), le CDF a examiné les applications informatiques servant à la comptabilité centrale et au trafic des paiements sous l'angle de la régularité, des développements apportés, de l'exploitation et de la durabilité. Le système actuel, en place depuis 2004, est exploité par l'OFIT et régulièrement mis à jour par la société WILKEN. La dépendance est réelle face à cette entreprise. Sous le régime du NMC, seuls les paiements se feront via WILKEN. La disponibilité du système WILKEN est élevée, et il n'y a eu ni interruption de fonctionnement, ni dérangement majeur ces dernières années. L'intégrité et la qualité des données sont garanties tant par le système de contrôle interne que par les possibilités de contrôle dont disposent les offices. Or malgré cette appréciation générale favorable, le CDF a constaté des risques non négligeables pour la Confédération. Le CDF les situe principalement au niveau de la gestion de projet, de la maintenance des logiciels, ainsi que dans la collaboration instaurée à cet effet avec WILKEN et l'OFIT. Le CDF s'est penché, à l'Administration fédérale des contributions (AFC), sur le projet INSIEME (systèmes informatiques communs de l'AFC). Les conditions essentielles à son bon déroulement sont en place ou le seront bientôt, et le calendrier est respecté. Le CDF a identifié des risques dans le système de contrôle interne (SCI), dans la gestion de la qualité et la sécurité informatique. Il a notamment recommandé d'associer étroitement l'entrepreneur général et le fournisseur de prestations, à tous les échelons de l'organisation de projet. Le SCI devra être adapté pendant la migration aux nouvelles exigences, tandis que l'anonymisation des données des tests de production s'impose, à des fins de protection des données.

1.3 Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes NLFA

Le CDF exerce depuis plus de dix ans la surveillance financière concomitante d'AlpTransit. Il est à l'origine de changements de procédure qui ont permis des économies substantielles, a accompagné l'Office fédéral des transports (OFT) dans l'élaboration des directives sur le controlling et la définition de l'indice de renchérissement, et joué un rôle consultatif dans la conception et la mise en œuvre de la surveillance. Les examens menés par le CDF et l'OFT, par les cabinets d'audit privés et les organes internes de surveillance des constructeurs sont coordonnés entre eux. Cette plate-forme de coordination et d'information a été créée à l'initiative du CDF pour tous les organes d'examen. Elle a permis d'améliorer l'efficacité de la

surveillance, d'éviter les doubles fonctions, d'établir une unité de doctrine et d'éliminer les lacunes des examens quand les risques sont élevés. Le CDF a chargé les divers organes de contrôle de mener des audits informatiques et des analyses systématiques des risques. Ces audits donnent au CDF, qui les évalue, des indices pour sa propre analyse des risques et servent à l'assurance de la qualité, puisque les résultats obtenus sont passés au crible et les aspects peu clairs élucidés avec leurs auteurs. Grâce à l'exploitation des rapports d'activité de l'OFT, le CDF peut informer la Délégation de surveillance de la NLFA des Chambres fédérales sur des aspects matériels et des développements importants. Le CDF mène deux ou trois audits annuels d'AlpTransit, sur les deux axes du Saint-Gothard et du Lötschberg ainsi qu'à l'OFT. Dans la première phase, les examens se sont concentrés sur les marchés des services qui, dans les premières années, ne tenaient pas

suffisamment compte de la concurrence et affichaient ponctuellement une transparence trop limitée. Les soumissions examinées, portant sur des lots de plus de 100 millions de francs, ont montré que la loi fédérale sur les marchés publics avait été respectée et les contrats d'entreprise correctement gérés. Un grand nombre de recommandations concernaient la transparence et la présentation des affaires en cours. Leur mise en œuvre a accru la sécurité juridique, réduisant d'autant les risques. Le CDF a également suggéré de calculer les conséquences financières qu'auraient des interprétations différentes des normes de construction de tunnels, et de rendre ces résultats accessibles en perspective des projets à venir. Enfin, le CDF a poussé à effectuer à temps la réception des ouvrages et leur mise en service. Il a exigé de surcroît de déterminer la répartition des coûts afférents à la construction d'infrastructures ne servant pas à AlpTransit. Dans le cas d'AlpTransit Gothard SA, le CDF a examiné pendant l'année sous revue les adjudications et la gestion de projet dans le domaine des services. Le tronçon ouvert dans le canton d'Uri a été choisi comme échantillon représentatif de la gestion des prestations de mandataire. Il y manque encore une autorisation de construction entrée en force pour la traversée de la Schächen. Les surcoûts de planification se montent jusqu'ici à 18 millions de francs (base de prix: 1998, sans TVA). Ils résultent de multiples planifications exigées et reflètent l'irrésolution des autorités compétentes. A ce jour, AlpTransit Gothard SA a toujours pris en compte le même mandataire lors d'adjudications de gré à gré en intégrant, à la demande des autorités fédérales, le canton d'Uri dans le projet. Etant donné la complexité de la situation dans la vallée de la Reuss, où tous les stades du projet coexistent sur un territoire exigu, le CDF est parvenu à la conclusion que la solution la plus appropriée consistait à garder l'ingénieur de projet tant pour les planifications multiples ou menées en parallèle que pour la phase d'exécution. Le CDF a constaté qu'AlpTransit Gothard SA et l'ingénieur de projet sont attentifs aux coûts. Tous les investissements prévus ne sont pourtant pas exigés par le projet de NLFA. Le CDF a donc recommandé de séparer les coûts d'investissement et d'élaborer des contrats précisant la propriété ultérieure des installations ne servant pas à l'exploitation ferroviaire. En ce qui concerne BLS AlpTransit SA, le CDF a procédé à un audit sur place de la gestion de projet et de la conduite des entreprises chargées de la technique ferroviaire. Il a également évalué la mise en œuvre de ses recommandations de 2005. Le résultat de cet examen est globalement bon. Le CDF abordera avec l'OFT les questions qui restent ouvertes, notamment la délimitation de l'alimentation du réseau 3073 ferroviaire et son financement. En outre, il faudra déterminer la répartition des coûts pour les éléments du projet profitant à l'exploitation ferroviaire suisse en général. La Délégation de surveillance de la NLFA a chargé le CDF d'examiner la conformité des dépenses cumulées du Fonds pour les grands projets ferroviaires avec les crédits d'engagement accordés. Dans le projet soumis à votation le 29 novembre 1998, le peuple avait approuvé un volume d'investissements de 30,5 milliards de francs pour les quatre grands projets ferroviaires. Par la suite, le Parlement a alloué des crédits pour la NLFA, la 1re étape de RAIL 2000, le raccordement aux lignes à grande vitesse et les mesures antibruit. Le volume des investissements se base sur le niveau des prix de 1995 – et donc n'inclut ni le renchérissement, ni la taxe sur la valeur ajoutée et les intérêts intercalaires. Les augmentations de crédits d'engagement, qui relèvent de la compétence du Conseil fédéral, tiennent compte de ces facteurs exogènes. Lors de ses propres contrôles, le CDF n'a trouvé aucun indice montrant que le contrôle des crédits d'engagement par l'OFT laisserait à désirer. Les prélèvements pour le financement des grands projets sont financés au moyen des versements effectués (recettes fiscales affectées) et de l'avance faite par la Confédé-

ration. Seuls les prélèvements et la rémunération de ladite avance sont pilotés par les crédits d'engagement. L'abandon des prêts portant intérêts, les réévaluations et l'inscription des prêts à l'actif sont des opérations strictement comptables qui, pour des raisons de transparence, se font dans le compte de résultats du fonds et se compensent entre elles. En conséquence, les prêts destinés au rail sont inscrits à l'actif du bilan du fonds et réévalués alors selon les principes de la loi sur les finances, vu qu'ils sont sans intérêt. Ces réévaluations et l'abandon des créances ne grèvent pas les crédits d'engagement. Par ses diverses activités d'audit, le CDF possède une bonne vue d'ensemble des grands projets d'AlpTransit. Il s'agit probablement du grand projet présentant la plus forte densité de contrôles de toute la Suisse, avec un système étendu de controlling et de reporting. Ce contrôle, qui s'avère approprié, a coûté en 2005 près d'un million de francs, chiffre ne contenant toutefois pas les contrôles menés par la hiérarchie et par la Délégation de surveillance de la NLFA. Les coûts se répartissent entre l'OFT (48 %), le CDF (19 %), la révision interne des constructeurs (25 %) ainsi que leur organe de révision au sens du droit des sociétés anonymes (8 %).

1.4 Examen de SRG SSR

En avril 2005, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a chargé le CDF de dresser jusqu'à mars 2006 une vue d'ensemble de la situation financière et de l'efficacité de SRG SSR. Le CDF a basé son analyse sur deux sources en particulier: il a d'abord examiné les données et les documents concernant la situation financière et les procédures de SRG SSR, puis mené des entretiens avec des responsables de SRG SSR et d'autres spécialistes. Trois mandats externes ont en outre été attribués. Conformément à sa mission, le CDF a concentré son examen sur le potentiel d'amélioration de l'efficacité. Le CDF a tout d'abord relevé que la décentralisation des structures de SRG SSR entraîne un déficit d'efficacité. La logique décisionnelle de SRG SSR est orientée vers une décentralisation maximale des décisions, qui pèse inévitablement sur les synergies. Ensuite, la complexité des structures de SRG SSR ne répond pas totalement aux exigences du gouvernement d'entreprise. L'interaction

3074 entre l'organisation institutionnelle, le groupe, les unités d'entreprise et les participations provoque parfois des croisements entre fonctions d'exécution et de surveillance. La politique du personnel et des cadres soulève elle aussi des questions d'adéquation au marché dans certains domaines particuliers. Dans l'ensemble, les conditions de salaires et de travail de SRG SSR sont appropriées en termes d'efficacité. Mais il convient de vérifier plus en profondeur les besoins d'adaptation dans certains domaines particuliers. En outre, la surveillance financière est peu efficace et le système de redevance insatisfaisant. La procédure actuelle ne permet pas un contrôle suffisant de l'efficacité de l'utilisation des recettes provenant de la redevance. La définition de son montant ne tient pas assez compte de l'évolution passée et future des prestations de SRG SSR. Par ailleurs, le CDF a constaté que SRG SSR utilise ses moyens soigneusement et de manière ciblée, en tenant compte des structures existantes. Les processus et instruments de gestion sont, à quelques exceptions près, comparables à ceux du secteur privé. Le CDF a formulé à l'intention de SRG SSR et du DETEC diverses recommandations. La principale orientation est une centralisation dans le domaine technico-administratif. Selon les questions, il convient de prévoir des directives centralisées directes, des définitions centralisées des conditions-cadres ou un contrôle centralisé. Le projet d'harmonisation de la comptabilité analytique occupe une position prioritaire. Deuxièmement, il convient de dresser un état des lieux des éventuels conflits d'intérêts et d'éliminer les doublons. En ce qui concerne les cadres, la part variable de leur salaire doit être accrue aux dépens du salaire fixe, afin que les proportions soient

comparables à celles en place dans d'autres entreprises proches de la Confédération. Pour les autres domaines de la politique du personnel et des cadres, il convient de répondre plus en détail aux questions ouvertes relevant de l'adéquation au marché des rémunérations de SRG SSR. En outre, tous les quatre ans, SRG SSR doit rendre compte en détail de l'évolution passée et future de ses prestations. La procédure d'adaptation de la redevance doit être en accord avec ce rapport. Dans le cadre de la surveillance financière, le DETEC doit quant à lui user davantage de la possibilité de procéder à des examens d'efficience. La surveillance financière de SRG SSR relève de la responsabilité du DETEC. Le département a transmis le rapport et les recommandations du CDF à SRG SSR. Il analysera en détail ces recommandations ainsi que la prise de position de SRG SSR, déterminera les mesures nécessaires et en planifiera l'application en collaboration avec SRG SSR. Le rapport complet est téléchargeable sous www.cdf.admin.ch.

1.5 Achat de biens et de services

Les audits des achats représentent une tâche-clé du CDF. Dans le cadre de ses audits, il surveille régulièrement les processus d'achats dans l'administration fédérale. Le CDF a examiné à l'Office fédéral des assurances sociales, au secrétariat général du DETEC, à l'Office fédéral de la santé publique, à l'Office fédéral de la statistique et au secrétariat général du DDPS, dans le cadre d'un audit transversal, si le processus d'achat garantissait la rentabilité des achats de prestations de services. Le volume des commandes pour les contrats en question avoisinait 150 millions de francs. L'audit a été coordonné avec les examens menés par la Commission de gestion du Conseil des Etats. Le CDF a donc renoncé à un examen à grande échelle

3075 pour s'en tenir à quelques offices, ce qui lui a permis d'étudier en détail divers aspects du processus d'achat. En même temps, il a soutenu la Commission de gestion au niveau de l'exploitation des données. Le CDF a constaté que ces derniers temps, de nombreux changements ont été faits dans le but de garantir l'intervention rationnelle des prestataires externes. Les processus et les instruments laissent pourtant encore beaucoup à désirer. Les achats de la plupart des offices reposent sur une stratégie d'office. Beaucoup de marchés de services sont prescrits par la loi. D'autres tirent leur origine d'arrêtés du Conseil fédéral, ou alors l'impulsion est venue du Parlement. Or bien souvent, les analyses nécessaires ne sont pas réalisables à l'interne, faute des ressources en personnel ou du savoir requis. Le CDF a constaté que les considérations de coûts et d'utilité restent marginales lors de la définition des besoins et de la formulation d'un projet, alors qu'elles faciliteraient l'établissement des priorités entre les différents projets lorsque les ressources en personnel et les fonds disponibles sont limités. Les services ne sont pas coordonnés au sein de l'administration fédérale. D'où la recommandation du CDF de mieux les coordonner à l'échelle de la Confédération grâce à un centre de compétences, d'introduire un numéro de fournisseur et de mettre en place une banque de données des contrats. Les offices fédéraux bénéficieraient ainsi de comptes rendus, positifs ou négatifs, et les doubles emplois diminueraient. La force de négociation serait également plus importante pour des rabais de quantité. Les procédures d'acquisition et d'adjudication prescrites et le système de contrôle interne sont en général bien réglementés dans les directives de chaque office. Des contrats-types y sont disponibles. Certaines lacunes et des points faibles sont néanmoins encore à signaler. Bien des mandats méconnaissent les dispositions concernant les marchés publics. L'évaluation des offres et les décisions d'adjudication présentent des lacunes. Souvent aucun document d'évaluation n'était disponible lors d'adjudications ouvertes ou sélectives. Sur le volume des marchés de services examinés, la part des mandats passés de gré à gré, oscillant entre 43 et 67 %, est trop élevée. Le recours aux articles d'exception prévus par le législateur a

été trop fréquent parfois. Souvent, les raisons pour lesquelles les marchés ont été octroyés de gré à gré n'étaient pas documentées. Des cas de paiement anticipé de prestations sont également à signaler. Le CDF a recommandé de motiver et de dûment documenter toute décision d'adjudication, ainsi que de publier les adjudications faites selon les règles de l'OMC. Les paiements anticipés ne doivent être effectués que dans des cas exceptionnels, dûment justifiés. En principe, le travail accompli est payé sur la base des résultats convenus et fournis. Les marchés de gré à gré dépassant la valeur seuil de l'OMC doivent être publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce. En l'absence de concurrence, il faut convenir d'une clause sur le droit de regard dans les mandats de prestations dépassant un million de francs. Les mandats de prestations examinés ne mentionnaient pas expressément la qualité des prestations. La plupart du temps, les prestations et leurs effets n'ont d'ailleurs pas été évalués à la fin du contrat. Le CDF a donc recommandé la création d'une cellule d'assurance-qualité et, pour les négociations concernant les marchés importants, le recours à un spécialiste en achats au bénéfice d'une formation commerciale et ayant le sens des négociations. La Commission des achats de la Confédération a tenu compte des conclusions de cet audit dans le projet de nouvelle ordonnance sur l'organisation des marchés publics de la Confédération. Les services centraux d'achats devront notamment observer des

3076 directives claires quant au système de contrôle interne, afin de garantir la régularité des achats. En outre, il est prévu de créer des services de coordination pour les mandats de prestations analogues. Le CDF a examiné auprès d'Armasuisse, dans le cadre d'un audit d'achats, différentes phases du projet de système d'exploration radio. Sur le plan technique, une distinction s'impose entre les communications par satellite et celles à haute fréquence. Le CDF a remis en août 2003 un rapport sur l'interception des communications par satellite (voir le rapport annuel 2003 du CDF). L'exploration électronique est gérée par la Base d'aide au commandement du DDPS. Elle a pour tâche de collecter les informations utiles à la politique de sécurité pour la conduite politique et militaire de la Suisse et pour d'autres services civils de la Confédération. Le CDF a constaté que le système de contrôle interne est conforme aux exigences, et que les dispositions sur les marchés publics ont été respectées. Comme pour l'interception des communications par satellite, le CDF a constaté que l'exploration à haute fréquence présentait d'importants écarts entre coûts estimés et coûts effectifs, et que le concept donnait trop peu d'indications sur les incertitudes ou les risques financiers de ce projet de développement. Armasuisse a admis qu'il lui aurait fallu présenter un message séparé, basé sur les connaissances actuelles, pour le volet des communications à haute fréquence. Il s'agit toutefois d'un projet complexe, dont il était impossible d'estimer au début l'ampleur de manière fiable, en raison de l'évolution technologique. Le CDF a également audité les marchés publics dans différents secteurs de la Régie fédérale des alcools (RFA). Les principaux achats se font dans les exploitations de Delémont (JU) et Schachen (LU). Or le CDF n'a pas pu confirmer la régularité et la légalité des marchés publics de la RFA. D'où sa recommandation de centralisation. En outre, le centre d'achats ne dépendra pas d'un domaine spécialisé mais sera intégré comme état-major, ce qui en renforcera l'indépendance. Son personnel sera formé sur les questions relevant du droit des marchés publics. En l'absence de concurrence, il n'est guère possible aujourd'hui d'évaluer les prix. Le personnel doit donc être sensibilisé au principe de la concurrence et astreint à l'appliquer, pour garantir le caractère économe et rationnel des achats. La RFA s'est engagée à prendre les mesures appropriées. Auprès de l'Office fédéral de l'environnement

(OFEV), le CDF a constaté que les directives internes et les modèles de contrats accessibles dans le système créaient déjà de bonnes conditions pour professionnaliser les activités. La part des mandats passés de gré à gré était très élevée, avoisinant 70 % des opérations examinées. Le CDF a donc rappelé l'importance du principe de la libre concurrence et d'une attitude plus restrictive face aux marchés de gré à gré. En outre, en l'absence de concurrence, il faut convenir d'une clause sur le droit de regard dans les calculs si la valeur du mandat est supérieure à un million de francs. Le CDF a encore recommandé à l'OFEV, de même qu'à l'OFCL figurant parfois à ses côtés comme partie contractante, de respecter le principe de l'égalité de traitement lors de l'évaluation du prix indiqué dans les offres ainsi que de publier les marchés de gré à gré qui dépassent la valeur seuil de l'OMC.

3077 1.6 Gestion de l'immobilier à la Confédération Le CDF a procédé à un audit transversal de la gestion de l'immobilier à l'Office fédéral de la construction et de la logistique (OFCL), à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et dans le secteur immobilier d'armasuisse. En s'appuyant sur les directives en vigueur et sur neuf projets concrets de construction, le CDF a évalué si les besoins en espace avaient été calculés correctement et les projets de construction réalisés de façon rationnelle. Il a constaté ainsi que ces trois organes en charge des constructions et des immeubles se conforment aux directives stratégiques et s'efforcent de pratiquer une bonne gestion économique de l'immobilier. Les documents complémentaires des messages sur les constructions donnaient des informations correctes, à l'échelon approprié, sur l'examen des besoins et les projets de construction, et renfermaient les indicateurs essentiels. Dans le cas des projets de construction complexes, le CDF a examiné le potentiel d'amélioration de l'organisation de projet. Tout projet complexe et de grande taille justifie la création d'une organisation de projet comportant un échelon stratégique et un échelon opérationnel. Il s'agit de garantir, pour tout projet de construction, qu'un contrôle des crédits et des coûts soit effectué dans le respect des exigences légales. La responsabilité correspondante sera expressément confiée à la direction de projet, notamment pour la gestion des réserves, les prévisions du coût final et les éventuelles mesures de pilotage. Les coûts d'investissement et le coût du cycle de vie constitueront désormais, pour chaque concours de projet ou concours portant sur les études et la réalisation, un critère d'évaluation à prendre en compte dans l'appel d'offres et à pondérer dûment. L'audit transversal a par ailleurs révélé que les compétences en matière de gestion de l'immobilier diffèrent radicalement d'un domaine à l'autre. Dans le cas des constructions civiles, elles sont centralisées à l'OFCL. En revanche, les tâches liées aux structures militaires complexes n'ont pas toutes été confiées à armasuisse Immobilier. Quant au domaine des EPF, les compétences en matière d'immobilier y sont déléguées dans une large mesure aux institutions. A l'instar d'une holding, le Conseil des EPF pilote en donnant des directives stratégiques, et coordonne l'exploitation des immeubles. La question de leur propriété est encore ouverte: la Confédération doit-elle rester propriétaire, ou ce rôle devrait-il revenir au Conseil des EPF ou aux institutions? Selon la stratégie immobilière du DDPS, le parc vide doit être loué autant que possible aux conditions du marché, en attendant d'être de nouveau utilisé ou mis en vente. Les recettes inscrites dans le budget 2006 pour de telles solutions transitoires se montent à 15 millions de francs. Le CDF a examiné, dans le cadre d'un audit de la surveillance financière, le processus Location de logements de service, de logements locatifs et d'appartements de vacances, ainsi que de cantonnements militaires et d'entrepôts. La nouvelle organisation est en place depuis janvier 2006. La location externe relève de la responsabilité du domaine d'entreprise armasuisse Immobilier, qui ne gérait pas encore la totalité du portefeuille immobilier au

moment de l'audit. A titre d'exemple, les appartements de vacances et les logements de service, ainsi que les cantonnements militaires, ont continué d'être gérés jusqu'à la fin de 2006 par les unités d'organisation auparavant compétentes. Dès 2007, «armasuisse Immobilier» constituera un office GMEB et assumera la responsabilité du budget et des crédits pour tous les contrats immobiliers du DDPS (sans l'Office fédéral du sport). Le CDF juge positif que les contrats immobiliers fassent l'objet à l'avenir d'une

3078 gestion centrale. Il a souligné que le processus «Location externe» devra contenir toutes les étapes, donc aussi la reprise de l'objet et les interfaces avec les processus de conduite et de soutien. La fusion des diverses unités d'organisation auparavant compétentes fait qu'une mise au net quantitative des objets gérés par le DDPS s'impose encore.

Armasuisse Immobilier collectera donc sur place, contrôlera et documentera les données nécessaires. Cet office dispose, grâce à la structure organisationnelle nouvellement créée, de bonnes conditions pour optimiser le rapport coût/utilisation – comme le prévoit la stratégie immobilière du DDPS. L'audit du processus partiel «Vente» du domaine de compétence Liquidation du DDPS a porté sur les structures en place et le déroulement des opérations dans le cadre de la stratégie immobilière du DDPS. La vente des immeubles est placée sous la responsabilité de l'unité d'affaires de la gestion immobilière et environnementale d'armasuisse Immobilier. La structure organisationnelle est en place depuis le 1er janvier 2006, et les processus ont été introduits au 1er avril 2006. Le CDF a pu constater que les conditions définies favorisent l'égalité de traitement entre intéressés. Le droit de préemption des cantons et des communes figurant dans la stratégie immobilière du DDPS est dûment pris en compte. Il faudrait toutefois améliorer encore la représentation du cycle complet d'une opération de vente, ainsi que les volets de la documentation et des rapports. Le CDF a recommandé à armasuisse Immobilier de représenter entièrement le processus «Vente», en incluant toutes ses interfaces avec les processus de conduite et de soutien. Pour chaque objet, il faudra définir un concept de commercialisation tenant compte des résultats des visites sur place, des acquéreurs potentiels, du marché et de l'environnement en général. Armasuisse Immobilier doit en outre veiller à ce que le Conseil fédéral puisse disposer d'un instrument de gestion efficace. Dotée d'un volet de rapport et de contrôle adapté aux besoins de chaque échelon, la stratégie de propriétaire devra se fonder sur des données et informations générées de façon transparente et compréhensible de la base au sommet. Armasuisse Immobilier a déjà adopté des mesures en vue de la transposition complète des recommandations du CDF d'ici la fin de 2007.

2 Autres audits de surveillance financière

Les commentaires qui suivent sont structurés par secteur d'activité, avant d'analyser les recettes de la Confédération. Sans prétention à l'exclusivité, ils portent sur quelques résultats d'audits méritant d'être mentionnés. Une liste complète des audits effectués figure à l'annexe 1.

2.1 Prévoyance sociale

Le CDF a mené une évaluation des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI (PC). Les prestations complémentaires sont entrées en vigueur en 1966 sous la forme d'un régime censé être provisoire dans l'attente de rentes suffisantes pour la couverture des besoins vitaux. Entre-temps, les PC sont devenues un élément essentiel du premier pilier. A la différence de l'AVS, elles viennent en aide là où les rentes et les autres revenus ne suffisent pas à couvrir le minimum d'existence. Il appartient aux intéressés de faire valoir eux-mêmes le droit à ces prestations. Le manque d'information à ce sujet est souvent considéré comme un obstacle à une

3079 application uniforme et respectant l'égalité de traitement. La mise en œuvre des PC incombe aux cantons, la Confédération surveillant la bonne exécution du régime. A la fin de 2005, on recensait 244 500 bénéficiaires de PC (soit 15,2 % de l'effectif des rentiers) et le montant total des dépenses PC approchait trois milliards de francs, soit l'équivalent de 12 000 francs par an et par personne. La part du financement de la Confédération s'élevait à 22,6 %. Avec la réforme de la péréquation financière (RPT), elle devrait passer à 30 %.

Dans son évaluation, le CDF se proposait d'examiner la mise en œuvre du mandat d'information conféré par le législateur aux organes d'exécution. Il a également analysé l'application de la réglementation inhérente à la fortune déterminante faite par chaque canton au stade de l'examen des demandes. Enfin, l'évaluation s'est penchée sur les causes des importantes différences qui existent entre les cantons et les communes quant au nombre de bénéficiaires de PC. Le rapport du CDF devait en même temps servir à répondre à deux postulats du Conseil national. L'évaluation a démontré que les exigences légales requises en matière d'information étaient prises au sérieux et que les bénéficiaires potentiels de PC reçoivent une information régulière. Les organes d'exécution ayant participé à l'enquête évaluent à 6 % en moyenne le taux de non-perception des prestations complémentaires. Le CDF a constaté que les demandes sont soumises à un examen approfondi, même si les éléments de revenu ou de fortune non déclarés sont difficiles à vérifier. Lors des révisions périodiques des requêtes, les plus grosses difficultés ont trait au degré des soins requis, aux biens immobiliers à l'étranger, au droit éventuel à des rentes étrangères ainsi qu'aux successions. Le CDF a constaté un potentiel d'amélioration au niveau de l'échange des informations ou de la disponibilité des données entre tous les organes concernés par la procédure de demande. Le nombre d'abus est négligeable. Pourtant, faute de données détaillées sur les demandes rejetées, il n'est guère possible de savoir en vertu de quels critères et dans quelle ampleur des demandes PC ont été rejetées. L'analyse démontre en outre que la politique d'information mise en œuvre par les organes d'exécution, les dispositions relatives à la fortune à prendre en compte et la clé de financement n'influencent que modérément le nombre de bénéficiaires de PC. Les facteurs d'influence les plus marquants sont la part de rentiers étrangers ou poursuivant l'exercice d'une activité lucrative, la proportion des logements en propriété, ainsi que le taux d'imposition et le niveau des revenus dans les cantons et les communes. Le CDF a notamment recommandé à l'Office fédéral des assurances sociales de fixer pour tous les cantons un taux unique d'imputation de la fortune des rentiers AVS et AI vivant dans des homes, de compléter les statistiques, de reprendre les contrôles matériels des cas d'espèce auprès des organes d'exécution des prestations complémentaires et de garantir l'accès automatique des organes d'exécution aux données pertinentes pour l'examen du cas. Dans l'intervalle, le Conseil des Etats a adopté le projet de loi révisée sur les prestations complémentaires, où les cantons conservent la possibilité de fixer différemment le taux d'imputation de la fortune. Le rapport est publié sous www.cdf.admin.ch. La gestion de l'assurance militaire a été transférée à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) dans les délais et en bonne et due forme. Mais contrairement à ce qui avait été convenu et au message relatif au projet de loi,

E. 17

145 15 887	-1 258	-7,3	Rétribution du personnel	12 336	12 632	12 366	-266	-2,1	
Contributions de l'employeur	1 816	1 861	1 745	-116	-6,2	Infrastructure	106 140	97 -43	
-30,7	Prestations de service de tiers	1 276	1 770	1 204	-566	-31,9	Autres biens et services	396 482	369 -113
-23,4	Investissements informa-	266	260	106	-154	-59,2	Recettes		

1 057 963 1 153 +190 +19,7 Honoraires 1 045 950 1 132 +182 19,1 Remboursement de frais 12 13

E. 21

+8 +61,5

Le compte 2006 présente un total de crédits inutilisés de 1,3 million de francs par rapport au budget. Les dépenses ont diminué de 0,3 million en comparaison de l'exercice précédent. Les crédits inutilisés résultent principalement de postes vacants et de dépenses en baisse pour les prestations de service de tiers. Ce groupe de dépenses comprend les honoraires des experts, les frais de formation et de perfectionnement, ainsi que les prestations informatiques. Quant aux autres dépenses de biens et services, les plus importantes concernent les indemnités pour voyages de service en Suisse et à l'étranger, ainsi que les frais de recrutement de personnel. Les ressources du CDF avoisinent 0,3 % des finances fédérales. Le CDF applique sa propre ordonnance sur les émoluments pour les mandats d'organe de révision de droit public. Il facture ses prestations de révision finale d'après les coûts générés par les postes de travail, sur la base des classes de salaires de l'Administration fédérale des finances. Par contre, les audits de la surveillance financière ne sont pas facturés, car il s'agit d'une tâche incombant à la Confédération. 8.4 Risques Le CDF a identifié ses propres risques potentiels: fausses déclarations intentionnelles, erreurs professionnelles, perte d'indépendance, perte ou diffusion d'informations confidentielles et l'exécution imparfaite de son mandat légal. Une analyse des risques l'a amené à conclure, d'une part, que la probabilité de survenance de tels risques est faible à l'heure actuelle et, d'autre part, que leur portée financière resterait limitée.

3108 9 Perspectives L'année 2007 apportera son lot de nouveautés et de défis dans le travail du CDF. A l'échelle mondiale, la tendance est clairement au renforcement du gouvernement d'entreprise. Tant les normes récentes de présentation des comptes que les nouvelles normes d'audit, les instruments inédits de conduite de l'administration et les nouveaux modèles de collaboration fédérale exigent une importante surveillance financière. Quant aux cas d'externalisation de tâches et d'octroi de l'autonomie juridique, ils se traduisent par de nouvelles tâches pour le CDF. La complexité des structures et processus en place dans l'administration fédérale et l'absence de gestion de projet professionnelle ajoutent encore à la difficulté de son travail et accroissent le coût de la surveillance financière. Le CDF attend donc de la réforme de l'administration des améliorations réelles et durables.

Indépendamment de ce qui précède, les dossiers qui marqueront le plus le travail du CDF pendant l'année à venir sont le nouveau modèle comptable de la Confédération, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que les nouvelles normes d'audit de la Chambre fiduciaire. L'utilisation de ces normes va de soi pour le CDF qui demandera à l'autorité de surveillance l'agrément indispensable, en vertu de la loi sur la surveillance de la révision, à l'exercice des mandats d'organe de révision inscrits dans les lois spéciales et dans les ordonnances. Le recrutement et le développement du personnel seront eux aussi alignés sur ces nouvelles exigences.

3109 Annexe 1 Aperçu des révisions effectuées auprès d'autorités et de tribunaux, dans les départements et dans des entreprises, des organisations affiliées et des organisations internationales Chancellerie fédérale – Examen de la répartition des coûts d'hébergement du site «www.ch.ch» et suivi du contrôle 2005 Département fédéral des affaires étrangères Direction des ressources et du réseau extérieur (DRE) – Examen des dépenses de personnel

(BV PLUS) Direction du développement et de la coopération – Contrôle de la comptabilité du personnel avec BV PLUS – Contrôle du compte d'Etat 2005 Département fédéral de l'intérieur Archives fédérales suisses – Révision du service – finances et comptabilité, questions touchant le personnel et SCI Office fédéral de la santé publique – Examen transversal des contrats de services: achat de services auprès de différents offices – Assurance militaire: examen du transfert à la SUVA – Contrôle de l'organisation des décomptes dans le domaine de l'assurance militaire auprès de la SUVA Office fédéral de la statistique – Examen transversal des contrats de services: achat de services auprès de différents offices – Analyse de la gestion des comptes capitaux Office fédéral des assurances sociales – Examen transversal des contrats de services: achat de services auprès de différents offices – Evaluation des prestations complémentaires à l'AVS/AI

3110 Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche – Contrôle dans le domaine des «Maisons suisses» subventionnées à Boston et à San Francisco – Examen des investissements informatiques et révision de l'informatique – Contrôle des subventions à la construction, en collaboration avec le CCF de Fribourg Département fédéral de justice et police Office fédéral de la police – Révision des dépenses 2005 dans le domaine de la protection de l'Etat Office fédéral de métrologie et d'accréditation – Révision GMEB – régularité et légalité de la comptabilité 2005 Office fédéral des migrations – Contrôle du service de garde – Révision des recettes (processus, système de décompte, SCI) Commission fédérale des maisons de jeu – Révision des services – surveillance financière, régularité et légalité, SAP Integral, BV PLUS Département de la défense, de la protection de la population et des sports Secrétariat général – Examen de l'organisation et des processus pour le règlement des sinistres par le Centre de dommages – Examen transversal des contrats de service: achat de services auprès de différents offices Défense – Etat-major du chef de l'armée – Examen de la surveillance financière du protocole militaire et de l'engagement d'attachés de défense – Examens des services en matière de sécurité des informations et des objets Défense – Etat-major de planification de l'armée – Examen de la clôture des comptes 2005 de divers fonds spéciaux du domaine de la défense – Examen de l'intégrité des chiffres figurant dans SAP Business Warehouse pour le compte d'Etat et l'analyse de la transmission des données aux systèmes-sources SAP

3111 armasuisse – Office fédéral des systèmes d'armes, des véhicules et du matériel – Contrôle de l'achat de matériel pour le service de ravitaillement et de transport armasuisse – Office fédéral des systèmes de conduite, de télématique et d'instruction – Examen de l'achat de systèmes d'exploration radio – Contrôle des prix armasuisse – constructions – Contrôle de la gestion des prestataires de services pour des projets précis – Examen transversal des constructions: analyse des besoins et mise en œuvre – Examen de la gestion du portefeuille immobilier, en particulier le revenu des immeubles et la location – Contrôle des processus de liquidation en matière de construction avec examen de bâtiments armasuisse – Office fédéral de la topographie (Swisstopo) – Contrôle de l'indemnisation de la mensuration officielle – Examen transversal NMC (simulation du changement de système TI, définition des rôles, autorisations SAP) Office fédéral de la protection de la population – Contrôle de la comptabilité et du processus relatif aux dépenses, évaluation de la stratégie d'autorisations SAP Département des finances Secrétariat général – Examen de la sécurité informatique au sein de l'unité de stratégie informatique de la Confédération – Audit de gestion au sein de l'unité de stratégie informatique de la Confédération – Examen des processus de budgétisation et de définition des crédits informatiques prioritaires au

sein du Département Administration fédérale des finances – Examen des processus de la Trésorerie fédérale – Examen de l’application informatique Wilken CS2 – Examen de la dotation en moyens et des instruments de la nouvelle péréquation financière – Examen final du compte d’Etat 2005 – Audit informatique des nouvelles applications Panorama au sein de la Trésorerie fédérale

3112 – Examen transversal NMC (simulation du changement de système TI, définition des rôles, autorisations SAP) – Enquête sur le degré de préparation des offices à travailler suivant les règles et les méthodes du NMC Caisse d’épargne du personnel fédéral – Révision des comptes 2005 et des dossiers en cours Centrale de compensation – Analyse et évaluation du rapport d’activité 2005 de l’inspection interne des finances – Révision des comptes 2005 du fonds de compensation de l’AVS – Révision intermédiaire des comptes 2006 du fonds de compensation de l’AVS – Révision GMEB – régularité et légalité de la comptabilité et de la CA Caisse fédérale de compensation – Contrôle des cotisations patronales AC/AVS – Révision des comptes 2005 – Révision principale des comptes 2006 – Vérification de la fonctionnalité et de la sécurité des applications Cotisations et Prestations Caisse suisse de compensation – Révision des comptes 2005 Office fédéral du personnel – Révision des comptes 2005 du fonds de secours du personnel Administration fédérale des contributions – Contrôle du recouvrement de l’impôt fédéral direct, en collaboration avec les contrôles des finances cantonaux – Examen des processus de la division Révision en matière d’impôt anticipé – Examen d’un projet partiel du programme INSIEME: projet Donnée et avant-projet pour la migration de données, examen de la structure du contrôle des engagements et de l’élaboration des contrats avec les fournisseurs sélectionnés Administration fédérale des douanes – Examen des processus relatifs à la déclaration pour l’exportation et à la taxe sur la valeur ajoutée – Examens de l’application du mandat de prestations avec les arrondissements I et II

3113 Office fédéral des constructions et de la logistique – Examen transversal des constructions: évaluation des besoins et mise en œuvre – Examen transversal des contrats de services: achat de services auprès de différents offices – Examen de l’achat de services auprès d’un office – Examen transversal NMC – (simulation du changement de système TI, définition des rôles, autorisations SAP) – Révision de SAP Integral et suivi, assainissement des comptes du bilan – Examen des prix par une entreprise – Examen du remplacement de certaines applications par les modules SAP et de la migration de données dans le cadre de la mise en œuvre de ProReMo Office fédéral de l’informatique et de la télécommunication – Examen au centre de développement – Etude de rentabilité dans le domaine de la télécommunication Caisse fédérale de pensions PUBLICA – Etat des prêts hypothécaires transférés à Postfinance Département fédéral de l’économie Secrétariat général – Examen du décompte «Expo.02 in Liquidation» au 30 septembre 2005 – Imputation interne des prestations dans le domaine informatique et comparaison avec les autres fournisseurs de prestations Secrétariat d’Etat à l’économie – Examen dans le domaine «Organisation Suisse pour faciliter les investissements» – Examen des subventions dans le domaine du «fonds d’aide aux investissements dans les régions de montagne» – Examen dans le domaine du programme suisse de promotion des importations Assurance-chômage – Contrôle des cotisations patronales AC/AVS – Révision des comptes 2005 du fonds AVS Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie – Examen des subventions à la construction – Examen de la CA, des instruments de contrôle et de l’adjudication des mandats CTI

3114 – Examen du calcul des coûts pour les hautes écoles spécialisées – Suivi du contrôle 2004 de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle de Lugano Office fédéral de l'agriculture – Examen des paiements directs en faveur du canton du Tessin – Examen des paiements directs en faveur du canton de Lucerne, en collaboration avec le contrôle des finances cantonal Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Secrétariat général – Examen transversal de contrats de prestations de services: achat de services auprès de différents offices – Examen des taxes du service pour des tâches spécifiques Office fédéral des transports – Révision totale du système SAP et suivi. – Analyse et évaluation du rapport d'activité 2005 de la FISP Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes – Transit alpin: analyse et évaluation des rapports de situation II/2005 et I/2006 – AlpTransit Gotthard SA: examen du chantier – Transit alpin: coordination avec les instances de contrôle – BLS AlpTransit SA: examen du chantier Office fédéral de l'énergie – Examen de la mise en œuvre du contrat en matière de programmes Office fédéral des routes – Examen de l'efficacité de la surveillance du contrôle cantonal des finances en matière de routes nationales – Suite de l'examen de l'activité de surveillance dans les domaines de la construction et de l'entretien des routes nationales Office fédéral de la communication – Garantie de la qualité du contrôle auprès de Billag SA Office fédéral de l'environnement – Evaluation du système de contrôle et du rôle de la Confédération dans l'élimination des déchets avec taxe anticipée Institutions fédérales – Examen du SCI pour les contributions fédérales

3115 Examens au niveau des offices, examens interdépartementaux (Les examens ci-après sont également mentionnés pour les services respectifs) – Examen transversal des constructions: évaluation des besoins et mise en œuvre – Examen transversal de contrats de prestations: achat de services auprès de différents offices – NMC – simulation de changement de système informatique, définition des rôles, autorisations SAP Fondations, établissements, fonds et organisations spéciales Fondation Sakae Stünzi – Révision des comptes 2001 à 2005 Fondation des immeubles pour les organisations internationales, Genève – Révision des comptes 2005 – Contrôle de la construction auprès du Centre international de conférences Fondatin Marcel Benoist – Révision des comptes 2005 Fondation pro Arte – Révision des comptes 2005 Pro Helvetia – Révision des comptes 2005 Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» – Révision des comptes 2005 Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses – Révision des comptes 2005 Conférence des recteurs des universités suisses – Révision des comptes 2005 Fonds national suisse – Analyse des processus relatifs à l'allocation des subventions – Révision des comptes 2005 Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Aarau – Révision des comptes 2005 Conférence universitaire suisse, Berne – Révision des comptes 2005

3116 Domaine des EPF – Examen transversal des constructions: évaluation des besoins et mise en œuvre – Révision des comptes consolidés 2005 des établissements et des écoles Conseil des EPF – Révision des comptes 2005 Ecole polytechnique fédérale de Zurich – Révision des comptes 2005 Ecole polytechnique fédérale de Lausanne – Révision des comptes 2005 Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage – Révision des comptes 2005 Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche – Révision des comptes 2005 Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux – Révision des comptes 2005 Institut Paul Scherrer – Révision des comptes 2005 Swissmedic – Révision des comptes 2005 – Révision intermédiaire 2006 Institut fédéral de la propriété

intellectuelle – Révision des comptes 2005 à 2006 – Révision intermédiaire des comptes 2005 à 2006 – Révision des comptes 2005 à 2006 de la caisse du personnel – Révision de la comptabilité 2005 du projet de PSC avec le Vietnam Fonds social pour la défense et la protection de la population – Révision des comptes 2005 Régie fédérale des alcools – Examen des comptes 2005 – Examen des achats

3117 Fonds pour la garantie du risque à l'exportation – Révision des comptes 2005 – Examen de la gestion des crédits pour l'Europe orientale et des crédits mix-tes, de la garantie contre les risques de l'investissement (GRI), et des avoirs consolidés cédés à la Confédération et dus par les pays dont on veut effacer la dette Union suisse des coopératives de cautionnement des arts et métiers – Révision des comptes 2005 Fonds pour les grands projets ferroviaires – Révision des comptes 2005 Fonds suisse pour le paysage – Révision des comptes 2005 Fonds en faveur de la recherche sur la forêt et le bois – Révision des comptes 2005 Fondation «Parc national suisse» – Révision des comptes 2005 Institutions internationales Organisation Intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires – Révision des comptes 2005 Union postale universelle (UPU) – Révision intermédiaire des comptes 2005 à 2006 de l'Union, et des comptes spéciaux – Révision des comptes 2005 de la caisse de pensions et du fonds d'assurance – Révision des comptes 2005 «Coupons-réponse internationaux» – Révision des comptes 2005 du fonds pour l'amélioration de la qualité des prestations – Révision des comptes 2005 du programme d'aide au développement de l'ONU et d'autres comptabilités spéciales – Révision intermédiaire 2006 du programme d'aide au développement de l'ONU et d'autres comptabilités spéciales Union internationale des télécommunications (UIT) – Révision des comptes 2005 de la caisse d'assurance du personnel – Révision des comptes 2004 de TELECOM UIT Afrique – Révision des comptes 2004 de TELECOM UIT Asie – Bilan intermédiaire à la fin de 2005 «Comptes des expositions TELECOM»

3118 – Révision des comptes 2005 du programme d'aide au développement de l'ONU et d'autres comptabilités spéciales – Révision intermédiaire des comptes 2006 du programme d'aide au développement de l'ONU et d'autres comptabilités spéciales – Révision des comptes 2005 du compte spécial TIES – Révision des comptes 2004 à 2005 de l'Union – Révision intermédiaire des comptes 2006 à 2007 de l'Union – Examen de la gestion financière et de la gestion opérationnelle 2005 du «Traitement des fiches de notification des réseaux à satellite» Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) – Révision des comptes 2005 de la caisse de pensions – Révision des comptes 2005 des fonds fiduciaires – Révision intermédiaire et suivi du projet de nouvelle construction avec salle de conférences – Révision des comptes 2004 à 2005 de l'organisation – Révision intermédiaire des comptes 2006 à 2007 de l'organisation Association européenne de libre-échange (AELE) – Examen des comptes 2005 Agence intergouvernementale de la francophonie – Révision intermédiaire 2005 de la mission auprès des Nations Unies – Révision des comptes 2005 – Révision des comptes 2005 de l'Institut pour l'énergie et l'environnement – Révision intermédiaire des comptes 2005 de l'agence – Révision intermédiaire 2005 de l'antenne régionale pour les pays d'Europe orientale et du Proche-Orient – Révision intermédiaire 2005 du bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) – Révision des comptes 2005 Banque de développement du Conseil de l'Europe – Examen des comptes 2005 Union Internationale pour la protection des obtentions végétales – Révision des comptes 2004 à 2005 Commission internationale pour la régularisation du

Rhin – Révision des comptes 2005

3119 Annexe 2 Inspections des finances selon l'art. 11 de la loi sur le Contrôle des finances – Inspectorat consulaire et financier auprès du Département fédéral des affaires étrangères – Audit interne auprès de la Direction du développement et de la coopération – Inspection des finances du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche – Audit interne auprès du conseil des Ecoles polytechniques fédérales – Inspection des finances du Département fédéral de justice et police – Révision interne auprès de la Défense – Inspection des finances d'armasuisse – Inspection interne de la Centrale de compensation – Inspection des finances de l'Administration fédérale des contributions – Inspection de la Direction générale des douanes – Inspection des finances de l'Office fédéral des constructions et de la logistique – Révision interne auprès du seco – Inspection des finances de l'Office fédéral de l'agriculture – Révision auprès de l'Office fédéral des transports

3120 Organigramme Annexe 3

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Rapport 2006 sur l'activité du Contrôle fédéral des finances, destiné à la Délégation des finances des Chambres fédérales et au Conseil fédéral In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 19 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 08.05.2007 Date Data Seite 3057-3120 Page Pagina Ref. No 10 140 566 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.